

Projets pédagogiques

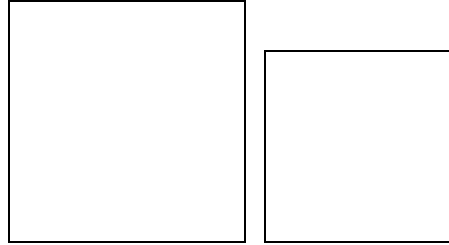
- Les P'tits Loups
- Les Renards
- Les Loups

Année 2011/2012

Organisation de chaque projet pédagogique

- I. Informations administratives
- II. Présentation générale
- III. a : Réunion de préparation
b : Organisation du travail d'équipe
- IV. Besoins des enfants
- V. Domaines d'activités
- VI. Organisation de l'A.L.S.H
- VII. Moyens humains
- VIII. Rôle des animateurs
- IX. L'équipe de direction
- X. Relations avec les familles
- XI. Moyens matériels
- XII. Moyens financiers
- XIII.** L'accueil d'enfants différents

Annexe : la sécurité



Dossier pédagogique des

- **P'tits Loups et des Jeunes Renards (3/6 ans) *en hiver***
- **les P'tits Loups (3/5 ans) *en été***

I/ Informations administratives :

Organisateur :

Mairie de Ste Cécile Les Vignes, place Max Aubert, 84290.

Situation géographique :

L'accueil de loisirs sans hébergement se situe dans le nord Vaucluse, à proximité de Bollène, Orange, Valréas et Vaison La Romaine.

Adresse :

L'accueil de loisirs se trouve au sein de l'école maternelle Louis Gauthier, chemin de Paget, à Ste Cécile Les Vignes.

L'entrée et le départ se font par cet accès, et non du côté de l'école élémentaire, pour des raisons de sécurité.

Périodes d'ouverture :

Accueil péri-et post scolaire

→ Tous les jours sauf le mercredi après-midi et le week-end.

Horaires :

→ De 7h30 à 8h50 et de 17h à 18h30.

→ Le mercredi arrivée de 7h30 à 9h au plus tard, départ à partir de 11h30 à 12h15

Public accueilli :

Les enfants ayant 3 ans révolus, propres, inscrits à l'école et habitant à Ste Cécile Les Vignes en priorité.

Effectif : 20 enfants.

Pendant les petites et grandes vacances :

→ Tous les jours du lundi au vendredi sauf le week-end

Horaires : pendant les petites vacances :

→ Arrivée de **8h00 de à 9h00** au plus tard, départ de **17h00 à 17h30**.

Sauf décharge exceptionnelle et en accord avec la direction.

Horaires : pendant les grandes vacances :

*Mêmes horaires que ci-dessus, à l'exception des familles dont les deux parents travaillent. Accueil de **7h30 à 8h** et de **17h30 à 18h30**.*

Public accueilli :

→ Tous les enfants inscrits à l'école maternelle en priorité, ayant 3 ans révolus ainsi que les enfants des villages voisins en été.

Effectif : 20 enfants maximum.

Effectif total de l'accueil de loisirs : 60 enfants et 10 adultes environ

Sécurité :

L'accueil des enfants est assuré le matin jusqu'à 9 h00, ainsi qu'à partir de 17h00.

Au-delà de ces horaires, le portail sera fermé pour des raisons de sécurité.

(Sauf en cas d'urgence ou pour des raisons familiales, et en accord avec la direction).

II/ Présentation générale :

Ce projet pédagogique est un document de travail rédigé par l'équipe de direction et destiné à l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

Il servira de référence pour la constitution de l'équipe d'encadrement et l'élaboration du projet de fonctionnement.

Nous souhaitons permettre à chaque enfant de vivre pleinement des activités épanouissantes, en répondant à ses différents besoins.

Projet « écologie et développement durable »

Ces actions seront mises en place à partir du mois de juillet 2008, et seront inscrites dans nos projets tout au long de l'année.

- ❖ *Respect de l'environnement*
- ❖ *Découverte des produits locaux*
- ❖ *Lutte contre le gaspillage*
- ❖ *Éveil à une autre alimentation*
- ❖ *Sensibilisation au commerce équitable*
- ❖ *Sensibilisation aux économies d'énergies*

III/ a : Réunion de préparation :

Il est nécessaire et obligatoire d'être présent lors de la journée de préparation pour faire connaissance avec les autres membres de l'équipe, découvrir les lieux, pour s'approprier le projet pédagogique, pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque tranche d'âge, en somme, pour travailler ensemble !

b : organisation du travail d'équipe :

Tous les jeudis (à l'exception des moments forts, comme le spectacle de fin de session, (où le jour pourra être modifié) une rencontre de toute l'équipe aura lieu afin d'évaluer tout ce qui a été proposé.

La directrice animera ces réunions sur les thèmes suivants :

- Animations, sorties, travail en équipe, alimentation, hygiène et sécurité...
- Analyse du travail en référence avec le projet pédagogique
- Apport de modifications, le cas échéant, dans le fonctionnement, afin de mieux répondre aux objectifs.

- Préparation des activités
- Mise en place des projets
- Échanges sur les enfants pour mieux répondre à leurs besoins.

IV/ Les besoins des enfants :

Besoin de reconnaissance:

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect. Nous devons avoir une attitude exemplaire, qui puisse correspondre aux valeurs auxquelles nous croyons dans l'accompagnement des futurs citoyens dont nous avons la responsabilité .

Besoin de sécurité affective et physique :

Un enfant, lorsqu'il est en dehors de son milieu familial, a besoin d'être rassuré.

Il va découvrir un nouveau monde, de nouveaux enfants et adultes ainsi que des nouveaux lieux. Il est important qu'il puisse se créer des repères, dans le temps, dans l'espace, ainsi que dans les relations inter-personnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint où sa place sera reconnue en ayant de véritables échanges avec les autres.

En ce qui concerne l'hygiène et la sécurité physique des enfants l'équipe éducative devra être extrêmement vigilante.

Besoin d'autonomie

Il va représenter pour l'enfant l'occasion de grandir et de conquérir une plus grande autonomie.

Le rôle de l'équipe va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. La progression doit être lente pour éviter une source d'insécurité physique et affective.

Respect des rythmes de vie de chaque enfant :

Besoin de repos, respect des rythmes individuels. Chaque enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques ; en aucun cas les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur ce point là.

C'est à la structure de s'adapter à chaque enfant et non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge là.

Ils ne constituent pas une perte de temps, ils permettent le bon développement psychomoteur ainsi qu'une bonne récupération physique.

Besoin d'activités :

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants mais de proposer un cadre favorisant des activités riches et variées.

Le jeu est la principale activité de l'enfant : c'est en jouant qu'il découvre le monde.

La découverte de son corps ainsi que de ses possibilités motrices, courir grimper ramper se laver...

La découverte des autres enfants et adultes de son petit groupe et des plus grands au centre, puis les autres (enfants et adultes), ceux du village...

La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut faire.

L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant.

Le jeu, les activités d'expressions, le favorisent. Le livre doit avoir sa place à l'accueil de loisirs.

Il n'y a pas d'activités « nobles » et des activités « secondaires » , elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

L'animateur doit veiller à proposer suffisamment d'activités variées et organisées, de manière à répondre aux besoins des enfants.

V/ Les domaines d'activités :

La mise en place de projets où les enfants sont invités à participer activement favorisera leur curiosité et leur imaginaire. Il est indispensable de continuer à mettre en place des actions, en concertation avec d'autres structures, dans l'objectif de permettre des rencontres avec d'autres enfants, mais aussi des équipes d'animation, de partager des projets communs pour favoriser et créer des liens d'amitié.

Le jeu sous ses différentes formes : jeux sportifs, jeux de société, de construction, grands jeux.

Les activités d'expression manuelle, plastique, artistique.

La cuisine.

Les activités de découverte : sorties, visite de musées, théâtre, cinéma, découverte d'autres milieux.

Les activités physiques et sportives.

La lecture et le conte.

ACCUEIL PERI- POST SCOLAIRE 3 / 6 ANS

▶ LES ACTIONS :

POUR LES P'TITS LOUPS ET LES JEUNES RENARDS.

Déroulement des ateliers :

Tous les matins, les enfants arrivent de façon échelonnée. Ils ont à leur disposition différents ateliers pour les activités manuelles, légo, clipo, dînette dessins, livres, jeux de ballons et jeux de société.

Tous les soirs (à l'exception des beaux jours où nous favorisons les activités extérieures), des ateliers manuels et créatifs avec les 3/6 ans sont organisés (avec un thème trimestriel, ainsi que des objectifs à atteindre) et encadrés par deux animatrices .

Parallèlement, un animateur/ trice prend en charge un groupe autour du jeu dans la salle de motricité, dans le parc, ou dans la cour de l'école pour faciliter l'organisation des ateliers et proposer des actions de qualité.

► **LES OBJECTIFS :**

ACTIVITÉS MANUELLES ET CRÉATIVES DES P'TITS LOUPS ET DES JEUNES RENARDS

En activité péri et post scolaire, les activités manuelles rassemblent le groupe des jeunes renards et des p'tits loups.

Les deux principales animatrices préparent, organisent et encadrent les activités avec les enfants.

Parallèlement à cette gestion et afin de faciliter le déroulement de ces actions, un/e animateur /trice vient renforcer cette équipe en proposant des jeux de société ou collectifs.

Les enfants peuvent ainsi réaliser leurs activités à tour de rôle. Ces activités sont proposées pour développer leur psychomotricité fine (dextérité, concentration, imaginaire), ainsi que leur langage, lorsque le projet aboutit à un spectacle où chacun a sa place, en fonction de ses envies et de ses capacités propres, comme par exemple un spectacle de marionnettes.

► **FINALITÉ :**

Une représentation est prévue :

Elle a lieu en fin d'année où les parents ainsi que le Maire et le conseil municipal, la directrice des services et les agents administratifs sont invités ,

Cette rencontre est valorisante pour les enfants dans l'apprentissage des différentes actions culturelles présentées devant leurs « maîtresses ou maîtres ainsi que les autres professionnels de l'enfance »

VI/ L'organisation de l'accueil de loisirs :

Les locaux :

Des espaces spécifiques attribués à chaque groupe d'âge.

Durant chaque période de vacances, la **classe « des arcades »** est utilisée par les p'tits loups comme lieu de vie, mais aussi quand l'école ne l'utilise pas comme classe

Cet espace est situé entre l'école maternelle et l'école primaire, ce qui permet d'avoir la cour maternelle à proximité .

Pendant le temps scolaire la **salle de motricité** est le lieu de vie des enfants, la salle est divisée en trois espaces, pour chaque groupe.

Les sanitaires se trouvent à l'entrée de l'accueil de loisirs ainsi que le **dortoir** et le **grand parc**.

Des espaces aménagés favorisent l'activité de l'enfant , sa conquête de l'autonomie et sa sécurité affective.

Des règles de vie claires permettent à l'enfant de savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire dès le premier accueil.

Une journée structurée, respectueuse des rythmes de chacun doit être la préoccupation des animateurs.

Un temps calme après le déjeuner et la possibilité de se reposer s'il en ressent le besoin.

L'accueil :

L'accueil a lieu le matin de 8h00 à 9h00 : ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains, ses animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire...

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans ce lieu en facilitant la rencontre avec d'autres enfants par le jeu, le chant ou les histoires.

Les repas :

Des repas conviviaux où les enfants et l'équipe d'animation se retrouvent dans le calme .

Une alimentation équilibrée, des plats bien présentés .

Un espace extérieur dans la cour de l'école primaire (à proximité des cuisines) nous permet de déjeuner en profitant pleinement de la saison. Si le temps n'est pas favorable, nous utilisons le restaurant scolaire où se trouve une salle à manger aménagée pour les différents âges, permettant aux enfants de participer au débarrassage des tables.

Durant les petites vacances, les repas sont pris à la maison de retraite du village .

28 enfants (16 de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans) au maximum peuvent bénéficier de cet accueil, sous la responsabilité d'une directrice et de deux animateurs.

Les goûters :

Les goûters sont fournis et offerts par la commune tout au long de l'année . Les achats sont effectués environ tous les quinze jours dans une grande surface .

Cette décision permet de diversifier les goûters, mais aussi de participer au commerce équitable.

VII/ Les moyens humains :

Composition de l'équipe :

▶ Une coordinatrice du service enfance titulaire du B .E.A.T .E.P qui accompagne et veille à l'organisation générale. Elle est à l'écoute de tous. Elle rend compte de la gestion globale à la directrice générale des services ainsi qu'aux différents partenaires .

▶ Deux directrices stagiaire du B.A.F.D, qui ont comme fonction :

- L'animation de l'équipe
- La gestion matérielle et administrative à l'exception de la gestion financière.
- Les relations avec les familles. L'accueil des enfants.
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Elles sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants et des intervenants.

- Elles sont garantes de la mise en œuvre du projet pédagogique, du respect des lieux , du matériel ainsi que de l'application des règles de vie.
- Elles rendent compte de la gestion et du déroulement de l'accueil de loisirs à la secrétaire générale, à la coordinatrice .

Les intervenants extérieurs :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement est garante de la sécurité physique et affective des enfants et des intervenants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Les séjours :

Nous souhaitons organiser des séjours ;

En fonction des tranches d'âges et des besoins observés tout au long de l'année, pour offrir un autre espace d'accueil (mêmes locaux que l'école) mais aussi « des vacances entre copains ».

L'équipe collaboratrice :

- ▶ La directrice générale des services pour l'ensemble des besoins.
- ▶ La comptable pour la gestion financière.
- ▶ Les agents administratifs pour l'enregistrement des enfants de l'accueil de loisirs.

L'équipe sur le terrain :

- ▶ Une coordinatrice du service enfance,
- ▶ Une directrice stagiaire B.A.F.D
- ▶ Une adjointe de direction
- ▶ Des animateurs, recrutés par l'équipe de direction si possible mixte, animateurs formés titulaires, avec possibilité d'accueillir un/e stagiaire B.A.F.A .

La priorité de la commune: des animateurs de Ste Cécile Les Vignes, ayant, de plus, une formation petite enfance.

Lors des entretiens, les animateurs sont en accord avec le projet éducatif, le projet pédagogique, ainsi qu'avec le thème proposé .

- ▶ Un cuisinier/e pour la période estivale
- ▶ Une personne pour le service et l'entretien des locaux.

VIII/ Le rôle des animateurs :

Chaque animateur a un rôle spécifique, et ce durant la semaine ou la session complète.

L'animateur référent doit assurer l'accueil et le départ des enfants, mais aussi l'information sur le déroulement de la journée, ainsi que les perspectives à venir en direction des familles, et en concertation avec l'équipe de direction .

Durant ce temps, l'autre animateur référent de l'organisation prépare la fiche d'activité de façon cohérente, en respectant l'objectif fixé.

Pendant la pause méridienne tous les animateurs profiteront de ce moment pour rencontrer et échanger avec les enfants des autres groupes pour créer des liens.

Ce que l'on attend d'un animateur :

- veiller au respect de la convention des droits de l'enfant.
- être garant du bon fonctionnement des journées en accord avec le projet pédagogique
- être vigilant, présent, disponible à tout instant de la journée.
- prendre des initiatives et être organisé.
- il ne doit jamais hésiter à partager ses réflexions

La réunion enfants animateurs :

Elle a lieu au moment du goûter.

Elle réunit les animateurs et les enfants dans un temps d'échanges, de paroles et d'écoute, de prise de décision sur la vie de l'accueil de loisirs ; c'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs .

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

IX/ L'équipe de direction :

La directrice, ainsi que son adjointe, auront pour rôle d'assurer que le projet pédagogique respecte les directives du projet éducatif élaboré par le Maire et les conseillers municipaux.

Une répartition des rôles de chacune sera plus visible afin que toute l'équipe puisse s'adresser au bon interlocuteur et gagner du temps.

L'une aura pour mission de gérer la partie administrative : déclaration des sessions et des séjours, enregistrement des présences, planning des animateurs (le pointage et les pauses), suivi de la gestion de la restauration et de l'entretien des locaux.

Elle assurera aussi la communication avec le service de gestion de la comptabilité de la commune et fera un compte rendu écrit des éventuelles difficultés rencontrées.

Sa coéquipière aura pour mission d'accompagner les animateurs et de veiller au bon déroulement du projet d'activité, de gérer la malle pédagogique ainsi que l'accueil et l'organisation des intervenants.

L'équipe de direction sera présente lors des rencontres avec les différents partenaires de la D.D.J.S, de la P.M.I et des Services vétérinaires.

Une réunion de régulation des membres de direction ainsi que la rédaction de l'ordre du jour aura lieu avant chaque rencontre avec l'équipe d'animation toujours dans un souci d'organisation et de respect des horaires des animateurs.

Nous avons aussi pour objectif de former des animateurs en stage pratique pour leur permettre d'accomplir leur rôle en lien avec le projet, pour consolider leurs connaissances afin qu'ils puissent faire le lien entre la théorie et la pratique, pour analyser leurs pratiques et affiner leur réflexion sur leur rôle d'animateur, pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Les moyens mis en place :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine un membre de l'équipe de direction, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

Chaque animateur stagiaire rencontrera au moins une fois par semaine la directrice et son adjointe pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

Les critères d'évaluations :

La validation portera sur la préparation et le déroulement de la session. La décision sera prise par l'équipe de direction et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de l'accueil des enfants
- Sa capacité à participer au travail de l'équipe
- Sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants
- Sa capacité à gérer le rythme journalier des enfants.
- Un animateur en formation B.A.F.A. a les mêmes responsabilités, effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

L'équipe de direction veillera au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs dans sa globalité.

Elle assurera l'accueil des parents, l'information concernant la vie de l'accueil de Loisirs, se doit d'être disponible et à l'écoute de tous.

À la fin de chaque session, une fiche reprenant les points importants sera utilisée comme outil d'évaluation, afin de faire le point sur l'expérience vécue des animateurs ainsi que du personnel de service.

Un bilan évaluation avec l'équipe de direction sera organisé en collaboration avec la directrice du service à la fin des deux sessions pour avoir une vision globale des moyens mis en œuvre ainsi que des résultats obtenus.

Cette rencontre annuelle permettra d'avancer de façon constructive toujours dans l'objectif de mieux faire dans l'intérêt et au service des enfants.

X/ Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles : nous rencontrons les parents au moment des inscriptions afin qu'ils puissent prendre connaissance de notre projet, tout au long de l'année.

La journée la plus importante a lieu lors des inscriptions d'été, où l'équipe de direction, les élus, ainsi qu'un adjoint administratif viennent renforcer l'équipe, pour l'enregistrement des inscriptions des enfants des deux mois d'été.

Ces temps d'accueils et d'inscriptions se déroulent en deux fois : dans un premier temps nous répondons aux besoins des familles de Ste Cécile Les Vignes, puis nous rencontrons les familles des autres villages.

XI/ Les autres moyens :

LES MOYENS FINANCIERS :

Un budget est voté chaque année par la commune afin de satisfaire aux besoins de l'accueil de loisirs tout au long de l'année.

LES PARTENAIRES :

- ▶ les autres accueils de loisirs,
- ▶ la bibliothèque,
- ▶ la maison de retraite,
- ▶ la crèche
- ▶ les associations sportives et culturelles
- ▶ la caisse d'allocation familiale
- ▶ la mutuelle sociale agricole,
- ▶ la direction départementale de la jeunesse et des sports
- ▶ la PMI
- ▶ les services vétérinaires,
- ▶ les pompiers,
- ▶ les parents,
- ▶ l'école.

LES MOYENS MATERIELS :

Une commande d'outils pédagogiques est effectuée au printemps pour toute l'année .

toute l'année, nous veillerons à favoriser les outils écologiques avec un maximum de récupération d'origine naturelle.

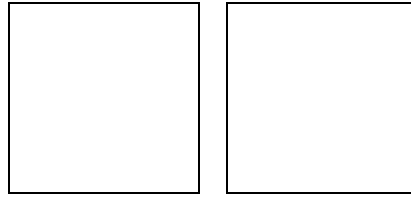
LES MOYENS SANITAIRES :

° Une commande pour les pharmacies est renouvelée à cette période, dans le respect des textes en vigueur communiqués par la D.D.J.S.

¶ Un P.A.I (plan d'accueil individualisé) sera mis en place et validé en accord avec le Maire et le ou les responsable/s légal/aux.

° Pour les enfants de moins de 6 ans un protocole du médecin traitant et la validation du médecin de la PMI sont obligatoires.

¶ Une trousse à pharmacie avec le traitement correspondant devra être fournie par le/sou les parent/s au nom de enfant .



Dossier pédagogique des

- Renards (6/8 ans)

- Loups (9/12 ans)

Organisateur :

Mairie de Ste Cécile Les Vignes, place Max Aubert, 84290.

Situation géographique :

L'accueil de loisirs sans hébergement se situe dans le nord Vaucluse, à proximité de Bollène, Orange, Valréas et Vaison La Romaine.

Adresse :

L'accueil de loisirs se trouve au sein de l'école maternelle Louis Gauthier, chemin de Paget, à Ste Cécile Les Vignes.

L'entrée et le départ se font par cet accès, et non du côté de l'école élémentaire, pour des raisons de sécurité.

Périodes d'ouverture :

Accueil péri-et post scolaire

→ Tous les jours sauf le mercredi après-midi et le week-end.

Horaires :

→ De 7h30 à 8h50 et de 17h à 18h30.

→ Le mercredi de 7h30 à 12h15. Départ à partir de 11h30

Public accueilli :

Les enfants inscrits à l'école, habitant à Ste Cécile Les Vignes, et dont les deux parents travaillent ou famille mono-parentale en priorité.

Effectif : 24 enfants (environ).

Pendant les petites et grandes vacances

→ Tous les jours du lundi au vendredi sauf le week-end

Horaires :

→ De 8h00 à 17h30 (arrivée à 9h00 au plus tard, départ à partir de 17h00)

Sauf décharge exceptionnelle et en accord avec la direction.

Pour les séjours, prise en charge durant tout le temps du projet annoncé.

Public accueilli :

→ Tous les enfants inscrits à l'école élémentaire en priorité, ainsi que les enfants des villages voisins.

Effectif : 40 enfants maximum.

Effectif total de l'accueil de loisirs : 60 enfants et 10 adultes

Sécurité :

L'accueil des enfants est assuré le matin jusqu'à 9 h00, ainsi qu'à partir de 17h00.

Au-delà de ces horaires, le portail sera fermé pour des raisons de sécurité.

(Sauf en cas d'urgence ou pour des raisons familiales, et en accord avec la direction).

04.90.30.75.10 ou 06.21.88.09.21

II/ Présentation générale :

Ce projet pédagogique est un document de travail rédigé par l'équipe de direction et destiné à l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

Il servira de référence pour la constitution de l'équipe d'encadrement et l'élaboration du projet de fonctionnement.

Nous souhaitons permettre à chaque enfant de vivre pleinement des activités épanouissantes, en répondant à ses différents besoins.

Nous avons la volonté aussi d'informer et de sensibiliser les enfants .

Projet « écologie et développement durable »

Ces actions seront mises en place à partir du mois de juillet 2008, et seront inscrites dans nos projets tout au long de l'année.

- ❖ *Respect de l'environnement*
- ❖ *Découverte des produits locaux*
- ❖ *Lutte contre le gaspillage*
- ❖ *Éveil à une autre alimentation*

- ❖ *Sensibilisation au commerce équitable*
- ❖ *Sensibilisation aux économies d'énergies*

III/ a : Réunion de préparation :

Il est nécessaire et obligatoire d'être présent lors de la journée de préparation pour faire connaissance avec les autres membres de l'équipe, découvrir les lieux, pour s'approprier le projet pédagogique, pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque tranche d'âge, en somme, pour travailler ensemble !

b : organisation du travail d'équipe :

Tous les jeudis (à l'exception des moments forts, comme le spectacle de fin de session, où le jour pourra être modifié) une rencontre de toute l'équipe aura lieu afin d'évaluer tout ce qui a été proposé.

La directrice animera ces réunions sur les thèmes suivants :

- Animations, sorties, travail en équipe, alimentation, hygiène et sécurité...
- Analyse du travail en référence avec le projet pédagogique
- Apport de modifications, le cas échéant, dans le fonctionnement, afin de mieux répondre aux objectifs.
- Préparation des activités
- Mise en place des projets
- Échanges sur les enfants pour mieux répondre à leurs besoins.

IV/ Les besoins des enfants :

Besoin de reconnaissance:

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

Nous devons avoir une attitude exemplaire, qui puisse correspondre aux valeurs auxquelles nous croyons dans l'accompagnement des futurs citoyens dont nous avons la responsabilité .

Besoin d'autonomie :

Permettre à chaque enfant de se construire des repères, en mettant en place des éléments pour que chaque individu se construise ses repères dans le temps, dans les relations inter-personnelles.

Cette construction doit se faire progressivement, au rythme de l'enfant, ce qui permettra une acquisition d'une plus grande autonomie.

Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.

Nous souhaitons aider les enfants à se construire une citoyenneté active.

Besoin d'activités et de rencontres :

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'enfant : c'est par l'action que l'enfant va se construire et apprendre à maîtriser son environnement.

Il est important de favoriser la pratique d'activités en diversifiant les propositions (telles que le sport, la culture, l'art plastique) pour pouvoir répondre à leurs besoins sans jamais leur imposer une activité mais plutôt en les incitant à en choisir une.

L'objectif est aussi d'associer les parents, dans la mesure du possible, et de renforcer les liens avec les familles.

V/ Les domaines d'activités :

La mise en place de projets où les enfants sont invités à participer activement favorisera leur curiosité et leur imaginaire. Il est indispensable de continuer à mettre en place des actions, en concertation avec d'autres structures, dans l'objectif de permettre des rencontres avec d'autres enfants, mais aussi des équipes d'animation, de partager des projets communs pour favoriser et créer des liens d'amitié.

Le jeu sous ses différentes formes : jeux sportif, jeux de société, de construction, grands jeux.

Les activités d'expression manuelle, plastique, artistique.

La cuisine.

Les activités de découverte : sorties, visite de musées, théâtre, cinéma, découverte d'autres milieux.

Les activités physiques et sportives.

La lecture et le conte.

Parallèlement à ces propositions tous les lundis et jeudis un espace devoirs autonomes est prévu pour les enfants de 8 à 12ans

Les objectifs de ces actions :

Les activités sportives :

Ces activités sont proposées avec le souci constant et prioritaire d'une action éducative et formatrice et le respect de deux points essentiels :

- Egalité des enfants devant les situations pédagogiques
- accès aux pratiques sportives.

Respect de soi, des autres, des règles, du matériel, de l'environnement, des rythmes de vie.

Nous proposons différentes activités sportives sous forme ludique, collective, individuelle.

Ces activités ont lieu dans la cour de l'école primaire ou dans le parc de l'accueil de loisirs.

Des groupes sont définis en fonction des envies formulées et des activités proposées sous la responsabilité de l'éducateur sportif.

Celui-ci veille à construire des cycles et des séances équilibrés. Il s'agit d'être vigilant quant à la quantité et à la qualité de l'énergie et des efforts fournis par les enfants sur la journée ou l'après-midi.

L'organisation proposée doit tenir compte des aspects sécuritaires : l'enfant progresse lorsqu'il évolue dans un cadre sécurisé et sécurisant.

L'aspect ludique n'en reste pas moins une priorité.

Les activités culturelles proposées :

Jeux de rôles, poésie mimée, rédaction d'un journal, danse...

Ces actions permettent aux enfants de développer leur imaginaire, de favoriser leur capacité à mémoriser des textes courts, de se concentrer, de se repérer et de s'organiser dans l'espace, ainsi que de mettre en avant leur savoir faire.

Ils doivent apprendre à se respecter et à respecter l'autre, respect du temps de parole de chacun.

Ce sont les enfants qui choisissent le thème à travers une histoire imaginaire ou réelle, qui doit être votée au sein du groupe. L'animatrice doit veiller à ce que tous les enfants participent de façon équitable, sachant que le départ et l'accueil des parents se fait de façon libre et échelonnée.

De plus, les enfants ne sont pas forcément inscrits régulièrement.

Cette observation favorisera et motivera l'implication de tous les participants acteurs de ce projet.

Support écrit : rédaction libre de chaque enfant ou rédaction accompagnée par l'animatrice.

FINALITÉ :

Deux représentations sont prévues :

- l'une a lieu en fin d'année où les parents ainsi que le Maire, la secrétaire générale et le service administratif sont invités ,
- l'autre, qui a lieu en été, permet d'inviter les collègues de proximité, comme la crèche et les enseignants, avec qui nous entretenons de très bonnes relations.

Cette rencontre est valorisante pour les enfants dans l'apprentissage des différentes actions culturelles présentées devant leurs « maîtresses ou maîtres ainsi que les autres »

VI/ L'organisation de l'accueil de loisirs :

Les locaux :

Des espaces spécifiques attribués à chaque groupe d'âge.

Durant chaque période de vacances, la **classe « des arcades »** est utilisée par les p'tits loups comme lieu de vie .

Cet espace est situé entre l'école maternelle et l'école primaire, ce qui permet d'avoir la cour maternelle à proximité .

Pendant le temps scolaire la **salle de motricité** est le lieu de vie des enfants, la salle est divisée en trois espaces, pour chaque groupe.

Les sanitaires se trouvent à l'entrée de l'accueil de loisirs ainsi que le **dortoir** et le **grand parc**.

Des espaces aménagés (coin lecture, coin jeux, activités sportives) favorisent l'activité de l'enfant , sa conquête de l'autonomie et sa sécurité affective.

Des règles de vie claires permettent à l'enfant de savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire dès le premier accueil.

L'accueil :

L'accueil a lieu le matin de 8h00 à 9h00 : ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains, ses animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire...

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans ce lieu en facilitant la rencontre avec d'autres enfants par le jeu, le chant ou les histoires.

Les repas :

Des repas conviviaux où les enfants et l'équipe d'animation se retrouvent dans le calme .

Une alimentation équilibrée, des plats bien présentés .

Un espace extérieur dans la cour de l'école primaire (à proximité des cuisines) nous permet de déjeuner en profitant pleinement de la saison. Si le temps n'est pas favorable, nous utilisons la cantine où se trouve une salle à manger aménagée pour les différents âges, permettant aux enfants de participer au débarrassage des tables.

Durant les petites vacances, les repas sont pris à la maison de retraite du village .

28 enfants (16 de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans) et 3 animateurs au maximum peuvent bénéficier de cet accueil.

Les goûters :

Les goûters sont fournis et offerts par la commune tout au long de l'année .
Les achats sont effectués environ tous les quinze jours dans une grande surface .

Cette décision permet de diversifier les goûters, mais aussi de participer au commerce équitable.

VII/ Les moyens humains :

Composition de l'équipe :

▶ Une coordinatrice titulaire du B.E.A.T.E.P qui accompagne et veille à l'organisation générale. Elle est à l'écoute de tous. Elle rend compte de la gestion globale à la secrétaire générale ainsi qu'aux différents partenaires .

▶ une adjointe d'animation directrice stagiaire B.A.F.D, ainsi qu'une adjointe d'animation qui ont comme fonction :

- L'animation de l'équipe
- La gestion matérielle et administrative à l'exception de la gestion financière.
- Les relations avec les familles. L'accueil des enfants.

A.L.S.H. Municipal de Ste Cécile Les Vignes

- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Elles sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants et des intervenants.
- Elles sont garantes de la mise en œuvre du projet pédagogique, du respect des lieux , du matériel ainsi que de l'application des règles de vie.
- Elles rendent compte de la gestion et du déroulement de l'accueil de loisirs à la secrétaire générale, à la coordinatrice .

Les animateurs durant l'année en péri-post scolaire :

Les adjointes d'animation citées ci-dessus ainsi qu'un éducateur sportif et deux autres personnel de la commune titulaires du B .A.F.A, et du BEPEJEPS qui viennent renforcer l'équipe tout au long de l'année.

Les animatrices durant les mercredis :

Deux adjointes d'animation l'une directrice stagiaire BAFD, l'autre titulaire du BAFA

Les animateurs durant les petites vacances :

trois adjointes d'animation l'une directrice stagiaire BAFD, les deux autres titulaires du BAFA.

Les intervenants extérieurs :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement est garante de la sécurité physique et affective des enfants et des intervenants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

L'équipe collaboratrice et complémentaire :

- ▶ La secrétaire générale pour l'ensemble des besoins.
- ▶ La comptable pour la gestion financière.
- ▶ Les agents administratifs pour l'enregistrement des enfants de l'accueil de loisirs.

L'équipe sur le terrain :

- ▶ Une coordinatrice,
- ▶ Une directrice stagiaire BAFD

- ▶ Une adjointe de direction recrutée
- ▶ Des animateurs, recrutés par l'équipe de direction si possible mixte, animateurs formés titulaires, avec possibilité d'accueillir un/e stagiaire B.A.F.A .

La priorité de la commune: des animateurs de Ste Cécile Les Vignes, ayant, de plus, une formation petite enfance pour le secteur des P'tits Loups (3/5 ans).

Lors des entretiens, les animateurs sont en accord avec le projet éducatif, le projet pédagogique, ainsi qu'avec le thème proposé .

- ▶ Un/e cuisinier/e
- ▶ Une personne pour l'entretien des locaux.

VIII/ Le rôle des animateurs :

Chaque animateur a un rôle spécifique, et ce durant la semaine ou la session complète.

L'animateur référent doit assurer l'accueil et le départ des enfants, mais aussi l'information sur le déroulement de la journée, ainsi que les perspectives à venir en direction des familles, et en concertation avec l'équipe de direction .

Durant ce temps, l'autre animateur référent de l'organisation prépare la fiche d'activité de façon cohérente, en respectant l'objectif fixé.

Pendant la pause méridienne tous les animateurs profiteront de ce moment pour rencontrer et échanger avec les enfants des autres groupes pour créer des liens.

Ce que l'on attend d'un animateur :

- veiller au respect de la convention des droits de l'enfant.
- être garant du bon fonctionnement des journées en accord avec le projet pédagogique
- être vigilant, présent, disponible à tout instant de la journée.
- prendre des initiatives et être organisé.
- il ne doit jamais hésiter à partager ses réflexions

La réunion enfants animateurs :

Elle a lieu au moment du goûter.

Elle réunit les animateurs et les enfants dans un temps d'échange, de paroles et d'écoute, de prise de décision sur la vie de l'accueil de loisirs ; c'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs .

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

Un temps calme et libre est proposé en fin de journée sous la surveillance des animateurs.

IX/ L'équipe de direction :

La directrice, ainsi que son adjointe, auront pour rôle d'assurer que le projet pédagogique respecte les directives du projet éducatif élaboré par le Maire et les conseillers municipaux.

Une répartition des rôles de chacune sera plus visible afin que toute l'équipe puisse s'adresser au bon interlocuteur et gagner du temps.

L'une aura pour mission de gérer la partie administrative : enregistrement des présences, planning des animateurs (le pointage et les pauses), suivi de la gestion de la restauration et de l'entretien des locaux.

Elle assurera aussi la communication avec le service de gestion de la comptabilité de la commune et fera un compte rendu écrit des éventuelles difficultés rencontrées.

Sa coéquipière aura pour mission d'accompagner les animateurs et de veiller au bon déroulement du projet d'activité, de gérer la malle pédagogique ainsi que l'accueil et l'organisation des intervenants.

L'équipe de direction sera présente lors des rencontres avec les différents partenaires de la D.D.J.S, de la P.M.I et des Services vétérinaires.

Une réunion de régulation des membres de direction ainsi que la rédaction de l'ordre du jour aura lieu avant chaque rencontre avec l'équipe d'animation toujours dans un souci d'organisation et de respect des horaires des animateurs.

Nous avons aussi pour objectif de former des animateurs en stage pratique pour leur permettre d'accomplir leur rôle en lien avec le projet, pour consolider leurs connaissances afin qu'ils puissent faire le lien entre la théorie et la pratique, pour

analyser leurs pratiques et affiner leur réflexion sur leur rôle d'animateur, pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Les moyens mis en place :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine un membre de l'équipe de direction, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

Chaque animateur stagiaire rencontrera au moins une fois par semaine la directrice et son adjointe pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

Les critères d'évaluations :

La validation portera sur la préparation et le déroulement de la session. La décision sera prise par l'équipe de direction et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de l'accueil des enfants
- Sa capacité à participer au travail de l'équipe
- Sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants
- Sa capacité à gérer le rythme journalier des enfants.
- Un animateur en formation B.A.F.A. a les mêmes responsabilités, effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

L'équipe de direction veillera au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs dans sa globalité.

Elle assurera l'accueil des parents, l'information concernant la vie de l'accueil de Loisirs, se doit d'être disponible et à l'écoute de tous.

À la fin de chaque session, une fiche reprenant les points importants sera utilisée comme outil d'évaluation, afin de faire le point sur l'expérience vécue des animateurs ainsi que du personnel de cuisine et d'entretien.

Un bilan évaluation avec l'équipe de direction sera organisé en collaboration avec la coordinatrice à la fin des deux sessions pour avoir une vision globale des moyens mis en œuvre ainsi que des résultats obtenus.

Cette rencontre annuelle permettra d'avancer de façon constructive toujours dans l'objectif de mieux faire dans l'intérêt et au service des enfants.

X/ Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles : nous rencontrons les parents au moment des inscriptions afin qu'ils puissent prendre connaissance de notre projet, tout au long de l'année.

La journée la plus importante a lieu lors des inscriptions d'été, où l'équipe de direction, ainsi qu'une adjointe administrative et nos référents enfance jeunesse viennent renforcer l'équipe, pour l'enregistrement des inscriptions des enfants des deux mois d'été.

Ces temps d'accueils et d'inscriptions se déroulent en deux fois : dans un premier temps nous répondons aux besoins des familles de Ste Cécile Les Vignes, puis nous rencontrons les familles des autres villages.

XI/ Les autres moyens :

LES MOYENS FINANCIERS :

Un budget est voté chaque année par la commune afin de satisfaire aux besoins de l'accueil de loisirs tout au long de l'année.

LES PARTENAIRES :

- ▶ les autres accueils de loisirs,
- ▶ la bibliothèque,
- ▶ la maison de retraite,
- ▶ la crèche
- ▶ les associations sportives et culturelles
- ▶ la caisse d'allocation familiale
- ▶ la mutuelle sociale agricole,
- ▶ la direction départementale de la jeunesse et des sports
- ▶ la PMI

- ▶ les services vétérinaires,
- ▶ les pompiers,
- ▶ les parents,
- ▶ l'école.

LES MOYENS MATERIELS :

Une commande d'outils pédagogiques est effectuée au printemps pour toute l'année .

Cette année, nous veillerons à favoriser les outils écologiques avec un maximum de récupération d'origine naturelle.

Pour le sport, ballons de football, de hand ball, de basket, raquettes de tennis, chasubles, sifflet, foulards...

Pour les activités culturelles, papiers, crayons, lecteur de musique, des CD...

Lieux exploités : les cours des écoles, le parc de l'A.L.S.H, la salle de motricité et la BCD (Bibliothèque Centre de documentation) de l'école.

LES MOYENS SANITAIRES :

Une commande pour les pharmacies est renouvelée à cette période, dans le respect des textes en vigueur communiqués par la D.D.J.S.

Une trousse à pharmacie est fournie par les parents des enfants allergiques .

Annexe : la sécurité

À chaque session, grâce à l'intervention des pompiers du village, une information ainsi qu'une sensibilisation auprès des équipes d'animation, mais aussi des enfants, est proposée sous forme de questionnaire qui est préparé avec les enfants.

Lors de cette animation, une mise en situation d'incendie est aussi à l'ordre du jour observé par le responsable des pompiers.

Les allergies :

Certains enfants bénéficient d'un protocole sanitaire en accord avec la PMI et les organisateurs de l'accueil de loisirs, ou avec un certificat médical émanant du médecin de famille.

A.L.S.H. Municipal de Ste Cécile Les Vignes

Toute l'équipe, qu'elle soit concernée de façon directe ou indirecte, doit avoir connaissance des risques éventuels liés à la santé de ces enfants, et doit savoir comment réagir en cas de difficultés.

Un membre de la direction aura aussi pour rôle la gestion des dossiers sanitaires et devra être présent lors des sorties.

Rappelons que nous avons tous un devoir de discrétion et que nous sommes tenus au secret professionnel.

La trousse d'urgence devra être régulièrement contrôlée afin de vérifier les dates de péremptions des produits qu'elle contient.

Lors des sorties, un membre de l'équipe de direction veillera à l'organisation des départs. Il devra faire un rappel de ce qui ne doit pas être oublié : le sac à dos sanitaire, la trousse d'urgence pour les groupes concernés, les gilets, les casquettes, les crèmes solaires, les tenues adaptées à la sortie, etc....

L'application des textes en vigueur :

Toute personne ayant un comportement susceptible de mettre en danger moral ou physique d'autres individus (enfants comme adultes) fera l'objet d'un signalement à Monsieur le Maire ainsi qu'aux services compétents, si besoin est.